



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

COMPTE RENDU

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE du 28 septembre 2016

Caroline Charruyer et Jean-Pierre Lallemand y représentaient la **FA-FPT**

L'ordre du jour comportait les points suivants :

➤ **Installation des nouveaux membres du Conseil d'administration représentant les régions**

Il s'agissait des dernières installations de représentants des employeurs pour ce mandat, deux sièges étant dévolus aux représentants des Conseils régionaux. Le Conseil d'administration gardera désormais sa composition actuelle jusqu'aux prochaines élections professionnelles, en 2018.

➤ **Information sur l'activité de l'établissement**

- Les nouveaux locaux de l'INET de Strasbourg ont été inaugurés le 1^{er} septembre 2016 ; le 15 septembre ce fut l'antenne de Rodez, de la délégation Midi-Pyrénées.

Trois nouvelles inaugurations d'antennes sont prévues prochainement à Auch (Gers), Brest (Finistère) et Rennes (Ille-et-Vilaine).

- Les ETS (Entretiens territoriaux de Strasbourg) se tiendront cette année, les 7 et 8 décembre.

La **FA-FPT** y sera représentée par Bruno Collignon, Martine Gretener, Pascal Derepas, Thierry Crapez, Pascal Kessler, ainsi que par Martine Gramond-Rigal pour le CNO et Caroline Charruyer pour le Conseil d'administration.

➤ **Achats**

Exercice réglementaire, seize projets de délibérations concernant des « Achats et Marchés » ont été présentés lors de cette séance.

➤ **Ressources humaines**

Autorisation de pourvoir six emplois permanents par des agents contractuels en référence à l'article 3-3 (alinéa 2) de la loi du 26 janvier 1984.

Le nombre d'emplois permanents pourvus par des agents contractuels est ainsi porté à 110, soit 4,59 % du total des emplois permanents de l'établissement.

Une fois de plus, la FA-FPT, tout en reconnaissant le faible taux de contractuels au sein du CNFPT, a regretté le recours à ce mode de recrutement.

➤ **Formation**

Partenariat entre le CNFPT et l'ENSP (École nationale supérieure de police).

../..

Il s'agissait du renouvellement de la convention conclue le 1^{er} septembre 2015, permettant de développer un partenariat en vue de l'organisation, au bénéfice des policier[ère]s municipaux [ales] :

- des sessions de formations préalables à l'armement
- des sessions de formations annuelles d'entraînement au maniement des armes.

Cette convention définit les conditions dans lesquelles l'ENSP met ses équipements (salles de cours, stand de tir, hébergement) à la disposition du CNFPT.

➤ **Feuille de route du projet du CNFPT 2016-2021**

La feuille de route, qui avait été présentée au Conseil national d'orientation du 7 septembre auquel ont participé Thierry Charreire et Martine Gramond Rigal, a simplement été soumise au débat du Conseil d'administration. Elle fait suite à l'adoption du projet de l'établissement en mars 2016.

Elle a pour objectif de passer du stade politique à l'action au quotidien, commune à l'ensemble des établissements.

Avec douze déclinaisons au niveau national de l'action, elle allie les ambitions et les orientations à la mise en œuvre des opérations.

Sa mise en œuvre se décline en quatre parties :

1. clarifier le projet et son passage à la feuille de route,
2. cultiver la dynamique des acteurs, afin de forger une dynamique de groupe,
3. le champ de coopération possible et souhaitable dans l'établissement : établir des modes de fonctionnement en réseau collaboratif, des espaces pour un travail en commun des délégations et leurs expérimentations communes ou non,
4. répertorier les tâches pour s'entraider.

Cet espace permet de garder le maillage de proximité du CNFPT et le redéploiement des postes, ainsi que la simplification du travail administratif.

La FA-FPT s'est félicitée que l'établissement se dote d'une feuille de route avec des objectifs clairement identifiés et partagés par l'ensemble des acteurs.

Il appartiendra au Conseil d'administration d'en suivre la mise en œuvre et l'application, voire d'y apporter des rectifications ou des ajustements, si nécessaire. Nous avons également insisté sur la nécessité de complémentarité entre le siège, les délégations et les instituts, sans pour autant faire fi de la proximité avec les collectivités et leurs agents.

Enfin, cette séance s'est achevée sur l'incertitude du retour du taux de cotisation à 1 %, qui à cette date n'est pas inscrit dans le projet de Loi de finances pour 2017.

Les organisations syndicales ont informé le Conseil d'administration du communiqué commun qu'elles ont rédigé et adressé à la presse.

L'AMF ayant déjà interpellé la ministre de la Fonction publique, le vice-président du collège des organisations syndicales s'est proposé d'interpeller l'ARF et l'ADF pour qu'elles en fassent de même.

La prochaine séance plénière du Conseil d'administration se tiendra le 23 novembre 2016.

